



Sanctions Administratives Communales (SAC) - Formation des agents constatateurs

Bulletin d'inscription

Institution (lieu de travail du participant)

Commune

Assujetti à la T.V.A. ☐ Oui ☐ Non

Numéro de T.V.A.

Adresse

CP

Localité

E-mail

Tél

Site: ☒ Mons

4 modules obligatoires

Module 1 - La législation (14 heures)

Module 2 - Gestion des conflits, y compris la gestion positive des conflits avec les mineurs (10 heures)

Module 3 - La constatation d'infractions et la rédaction de constats (14 heures)

Module 4 - Les bases de fonctionnement des services de Police (2 heures)

Pour les agents des pouvoirs locaux - Toute formation débutée et non achevée ainsi que toute absence injustifiée seront facturées

Formation complète (40 heures + examen) : 220€ par agent à charge du pouvoir local

Durée de la formation

7 jours et 1 demi-jour (44 heures)

Nom, prénom, fonction, signature du supérieur hiérarchique & date:

☒ Le supérieur hiérarchique atteste que l'agent fait partie du public cible visé par la formation

Participant

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Prénom

Date de naissance / /

E-mail professionnel

E-mail privé*

GSM*

Service

Fonction

* Champ à remplir de manière facultative

Attention

Les participants doivent se munir du Règlement Général de Police pour assister aux cours

Conditions

- Etre en possession du CESI pour suivre la formation «Agent constatateur» plus 5 ans d'expérience utile
- Seul le candidat qui **a réussi l'examen** de la formation «Gardiens de la Paix» est habilité à suivre la formation pour devenir «Gardien de la Paix constatateur»
- Pour réussir l'examen, il faut obtenir un minimum de 50% dans chaque matière et un minimum de 60% pour le total des matières

Remarque

Cette formation est valorisable dans le cadre du «Principe du 80/20» sous réserve de conditions de valorisation

Signature de l'agent et date:

(L'inscription est valable 1 an - Année scolaire 2023-2024)

ATTENTION - Joindre obligatoirement le document R.G.P.D. signé

IPFH | Ecole d'administration
22, boulevard Initialis | 7000 Mons
Directrice: Christelle Godefroid
Site internet : <http://ipfh.hainaut.be>

Gestionnaire de formations:
Sabine Duveau
Tél: 065 342 505
sabine.duveau@hainaut.be

La direction décline toute responsabilité en cas d'accident/incident sur le lieu de formation ou sur le chemin de la formation

R.G.P.D. - Utilisation des données à caractère personnel

L'Ecole d'Administration de l'Institut Provincial de Formation du Hainaut utilisera les informations fournies avec votre consentement, uniquement pour assurer le bon déroulement des formations que nous organisons et l'indispensable suivi administratif et statutaire de ces apprentissages en respectant les obligations légales et réglementaires dans le cadre de nos missions d'intérêt public et dans le cadre de l'exécution de contrat.

- Pour votre bonne information, la date de naissance reste un champ obligatoire qui est encodé pour éviter les homonymes et sert également à gérer l'historique des formations suivies en cas de changement de service ou d'employeur.
- L'adresse mail est utilisée pour des propositions ou des modifications de dates aux formations où vous êtes inscrits.
- Le numéro de GSM est utilisé en cas d'annulation de dernière minute d'un cours ainsi que lors des coups de sonde éventuels effectués dans le cadre de l'évaluation des formations.
- Toutes ces données personnelles sont encodées dans le Programme d'encodage de notre institution qui est protégé, sécurisé et utilisé par des gestionnaires de formations.
- L'Ecole d'Administration de l'IPFH prend toutes les mesures techniques et organisationnelles pour assurer la protection de vos données à caractère personnel.
- Le respect de votre vie privée est une priorité pour nous.

La personne concernée dont les données à caractère personnel sont traitées par la Province de Hainaut bénéficie d'une série de droits qui lui permettent de ne pas rester totalement passive par rapport à l'utilisation qui est faite de ses données. L'ensemble de ces droits, leurs modalités d'exercice, et les éventuelles restrictions qui peuvent y être apportées sont consacrés par les articles 12 et suivants du R.G.P.D. Ceux-ci sont :

- Accéder aux données à caractère personnel traitées par la Province de Hainaut.
- Elle peut obtenir une réponse à plusieurs questions concernant le traitement des données.
- Recevoir une copie des données à caractère personnel qui sont traitées. La première copie est gratuite. Par la suite, le responsable se réserve le droit de réclamer le paiement de frais raisonnables basés sur les coûts administratifs pour toute copie supplémentaire demandée.
- Demander de corriger des données incomplètes ou incorrectes.
- Demander de faire effacer des données personnelles la concernant.
- Obtenir une limitation du traitement.
- Ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé.
- Retirer son consentement à traiter ses données à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.
- S'opposer au traitement de ses données à caractère personnel dans les cas prévus par la loi ou une autre réglementation.

La personne concernée peut exercer ces droits en la matière, conformément aux articles 15 à 22 du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel, par courrier postal signé à l'attention de la Province de Hainaut, service de protection des données, avenue Général de Gaulle, 102 à 7000 Mons ou par mail à l'adresse suivante : info.dpo@hainaut.be.

Cette demande d'exercice des droits doit être accompagnée de toute pièce justifiant de l'identité de la personne (copie recto de la carte d'identité,...).

Pour cela, veuillez marquer votre accord

- ☐ Oui, je marque mon accord sur l'utilisation des données personnelles dans le cadre d'une inscription aux formations continuées suivies à l'EPAH, j'ai pris connaissance de la durée de conservation, du transfert à des tiers, etc. de celles-ci ainsi que de la Politique de confidentialité pour connaître mes droits en la matière via le site internet <https://ipfh.hainaut.be> (également via le QR-code ci-dessous)

Conformément aux dispositions du RGPD, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'Ecole d'Administration de l'Institut Provincial de Formation du Hainaut (vanessa.fleury@hainaut.be), boulevard Initialis, 22 à 7000 Mons et le Délégué à la Protection des données de la Province de Hainaut (info.dpo@hainaut.be), Delta Hainaut, avenue Général de Gaulle, 102 à 7000 Mons.

Document dûment complété et signé à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription

Date :

Nom, prénom et signature

Scannez ce code pour obtenir différentes informations : catalogue, bulletins d'inscription, Politique de confidentialité,...

